



## probleme d'antenne sur le toit

Par **grincheux13**, le **08/01/2011** à **18:42**

Bonjour nous sommes locataires dans un immeuble  
l'antenne de toit doit etre mal orientée car tout l'immeuble ne recoit plus certaines chaines depuis le passage a la tnt.  
les proprietaires ne veulent pas intervenir pour corriger l'antenne  
ont-il le droit ?et quels sont les moyens d'agir ?

Par **Domil**, le **08/01/2011** à **21:33**

LRAR de **chaque locataire** à leur bailleur en les mettant en demeure de réparer l'équipement en question, qu'à défaut, il saisira le tribunal d'instance.

Par **grincheux13**, le **08/01/2011** à **21:40**

excusez moi je n'ai pas compris le debut.c'est a dire que je peux saisir le tribunal d'instance, donc les proprietaires doivent reparer l'antenne?  
merci deja pour votre reponse

Par **Laure11**, le **08/01/2011** à **21:52**

Je répète (presque) ce qu'a dit Domil :

Envoi d'une lettre recommandée avec Accusé Réception (LRAR) **par chaque locataire à son propriétaire (bailleur)** et le mettant en demeure de réparer l'équipement, sous 15 jours.

Passé ce délai, et sans aucune intervention de sa part, vous indiquez dans votre courrier que vous saisirez le Tribunal d'Instance.

Par **grincheux13**, le **08/01/2011** à **22:12**

merci je ne connais pas toute les abreviations

merci je vais le faire

Par **Laure11**, le **08/01/2011** à **23:17**

Prévenez tous les locataires concernés.

Tenez-nous au courant.

Bonne chance.

Par **22122010**, le **09/01/2011** à **18:12**

bonjour ; je répond a votre réponce pour les antennes sur les toits  
car je suit dans le métier depuis 25 ans toutes les antennes actuelle son ajustée  
automatiquement pour recevoir les adaptateurs  
numérique appelée TNT mes si votre antenne a plus de 10 ans elle n'est plus en ligne avec  
les émetteur téreste comme auparavant  
ses a dire que votre propriétaire aurais du faire intervenir un  
antenniste au mois de mai 2010 pour être sur du passage de la tnt  
a savoir si vous avez un propriétaire ou une copropriété  
ses autre chose car danses cas la vous avez un syndic et ses a vous de vous manifestée  
avec les autres locataires en écrivant avec  
une demande de mise en place d'une nouvelle antenne maintenant que vous savez  
comment faire envoyer un courrier au propriétaire  
et il devra se mettre a la page comme tous les autres

bonne chance a tousse

Par **Domil**, le **09/01/2011** à **19:27**

Les locataires ne peuvent rien demander à un syndic. Ils doivent demander au bailleur, qui lui va demander au syndic. Mais rien n'empêche un coup de fil officieux au syndic (si personne ne lui dit, il ne peut pas savoir)

Mais vous (l'installateur) avez raison, ce n'est pas un problème d'orientation mais de réglage d'adaptateur (je viens d'avoir le problème chez mes parents, ils recevaient tout sauf les chaînes sur le R2)

Juste une question bête : vous (le locataire) avez pensé à refaire un réglage de vos appareils ? Parce que le passage à la TNT engendre souvent une réorganisation des fréquences, les chaînes sont toujours là, mais plus à la même place.

Par **grincheux13**, le **09/01/2011 à 19:31**

oui nous venons d'acheter une tele et nous faisons regulierement des reglages mais rien nous n avons ni m6 w9 et nt1 comme tous les habitants du bloc meme ceux des autres entrees !!ù!

Par **Domil**, le **09/01/2011 à 19:46**

Il vous manque M6, W9, NT1, Paris Première, ARTE HD ? Alors vous ne recevez pas le multiplex R4 ou alors avec une puissance trop faible pour que vos appareils arrivent à accrocher la fréquence.

1) appelez le syndic pour le signaler avant d'envoyer des LRAR aux bailleurs. Précisez bien que c'est le mutiplex R4 qui n'est pas reçu et uniquement dans l'immeuble (que dans le quartier ça passe bien) et que donc c'est un réglage de l'installation commune qu'il faut faire.

2) demandez à des gens dans le quartier s'ils reçoivent ces chaines facilement (j'ai eu le cas récemment, je me suis mis à ne plus bien recevoir un multiplex selon les postes, selon leur sensibilité. J'ai fait un signalement sur le site de TDF et le lendemain, tout était rétabli) Donc si les autres personnes ont aussi du mal, que ça pixellise, que ça se fige, faites aussi le signalement à TDF)

Si c'est l'installation commune et que le syndic ne réagit pas, là LRAR aux bailleurs

Vous pouvez aussi joindre l'opérateur Multi 4, du multiplex R4  
89, avenue Charles-de-Gaulle  
92200 Neuilly-sur-Seine  
Tél. : 01 41 92 61 40  
Fax : 01 41 92 59 54

Par **Claralea**, le **09/01/2011 à 20:19**

Domil... alias Mc Giver... ou Super Mario !!!!

Par **22122010**, le **11/01/2011 à 14:25**

bonjour a tousse je répond a votre demande pour les problème d'antenne mes se que vous pouvez faire ou cas; vous avez des amis près de votre habitation vous leur demandez si il peuve avec leur accord de bien faire la recherche des chaines de votre TNT avec leur antenne normalement si vous chargée votre TNT sur une autre antenne les donnée ne devrais pas bouger ( allée voir des amis avec votre tnt branchez la et faite une recherche des chaine une fois fini

la remète en place chez vous sa devrais marcher car chez nous dans la sarthe qu'ant on est tros loin des éméteurs ses comme sa qu' on arrive a les mètre en place

Par **Domil**, le **11/01/2011** à **16:04**

[citation]Domil... alias Mc Giver... ou Super Mario !!!![/citation]  
C'est que j'ai eu le même problème il n'y a pas très longtemps avec le R2.

Par **Claralea**, le **11/01/2011** à **17:04**

[citation]C'est que j'ai eu le même problème il n'y a pas très longtemps avec le R2[/citation]

C'est qu'aux vues de vos reponses dans differents posts, je finis par vous imaginer avec une boite à outils sous le bras (lol

Par **Domil**, le **12/01/2011** à **01:48**

ça arrive aussi, une femme doit savoir tout faire pour ne pas se faire avoir.

***C koi se faire avoir ?***

Par **Claralea**, le **12/01/2011** à **12:09**

moi aussi je suis une grande debrouillarde, j'adore le bricolage mais sans vos termes techniques lol

***Mac Giver , on connait , mais C ki super Mario ?***